

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1391

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 8

I. – À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« excéder »,

les mots :

« être postérieure de plus de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel